

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 415 Convention entre la Ville de Paris, l'Administration pénitentiaire et l'association Lire pour en sortir concernant la bibliothèque de la prison de la Santé.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention entre la Ville de Paris, l'Administration pénitentiaire et l'association Lire pour en sortir concernant la bibliothèque de la prison de la Santé ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec l'Administration pénitentiaire et l'association Lire pour en sortir, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO